

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION.

1. Toute location est nominative et ne peut être cédée.
2. Tout contrat non accompagné du versement des 100€ sera considéré comme nul.
3. **Le paiement total du séjour se fera le jour de votre arrivée.**
4. **Aucun remboursement n'est possible pour tout séjour écourté**, (départ anticipé ou arrivée tardive) l'emplacement libéré devient disponible.
5. Les occupations des emplacements réservés s'effectuent à partir de 15 h le jour de l'arrivée et les emplacements doivent être libérés avant 11 h le jour du départ.
6. En cas d'absence de message téléphoné du campeur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement reste disponible 24 h après la date d'arrivée (le lendemain 14 h) mentionnée sur le contrat, passé ce délai, l'emplacement devient disponible et les arrhes ne seront pas remboursées.
7. **Bien que très attentifs à la satisfaction de nos clients, nous ne garantissons aucun numéro d'emplacement.**

CONDITIONS D'ANNULATION DU CONTRAT

1. Quelles que soient les raisons de l'annulation de votre contrat vous devez en avertir le camping la Créole par courrier (cachet de la poste faisant foi) car il ne pourra pas être reporté sur une autre année.
2. Nous nous engageons à vous rembourser une somme forfaitaire de 50 € sur les 100 € versés dans la mesure où cette annulation est parvenue un mois (trente jours) au plus tard avant la date d'arrivée. Dans tous les autres cas l'intégralité de la somme avancée restera acquise au Camping La Créole.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

1. **Bureau d'accueil**
Les horaires d'ouverture de la réception sont de 9h00 à 19h30. Vous y trouverez tous les renseignements sur les installations, la sécurité, la plage et des conseils "découvertes" sur les environs.
2. **Inscription**
Les formalités complètes d'inscription seront obligatoirement effectuées par le responsable du véhicule/ de la réservation avant toute installation.
3. **Invités de nos campeurs**
Les invités de nos clients, doivent impérativement se faire inscrire muni d'une pièce d'identité à la réception pour leur enregistrement comme "visiteur". Ils laisseront leur voiture à l'extérieur du camping. S'ils souhaitent passer la nuit ils seront enregistrés comme " personne supplémentaire" dans le respect du nombre de personne autorisée sur l'emplacement.
4. **Circulation/ voiture**
Les véhicules compris dans le forfait doivent stationner sur la parcelle louée, chaque parcelle est prévue pour un véhicule. Tout autre voiture devra stationner sur les parkings dans la limite des places disponibles.
Ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules préalablement inscrits et munis d'une carte magnétique pour la barrière automatique. Cette carte est délivrée à la réception contre une caution de 20 euros. Chaque carte correspond à un véhicule et ne doit pas être utilisé pour un autre véhicule. L'accès au camping en voiture est interdit de 23h00 à 7h00 du matin. La vitesse des véhicules à l'intérieur du camping est limitée à 10km/heure.
5. **Chien**
Les chiens (de catégorie I et II exclusivement) devront être tenus en laisse et resteront sous surveillance de leur propriétaire. Ils ne peuvent en aucun cas être laissés seuls.
6. **Sanitaire**
Les sanitaires doivent être laissés dans l'état de propreté dans lequel vous souhaiteriez les trouver en arrivant. Les jeux y sont interdits. Les parents doivent accompagner leurs enfants dans les sanitaires.
7. **Sécurité**
Les feux de bois sont interdits sur les emplacements. Un endroit bien précis est prévu pour faire les grillades.
8. **Bruit et silence**
Les campeurs sont instamment priés d'éviter tous bruits ou discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Le silence doit être total entre 23 heures et 7 heures du matin